



1164

17

EN 12878 : 2005

1164-CPR-PG002

## 1. Code d'identification unique du produit :

- EN 12878 : 2005

## 2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :

**Numéro de lot : Voir emballage/étiquette**

## 3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

**Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou chaux (cat B)**

## 4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :

**Chryso France - ZA les Foulletons, 39140 LARNAUD - France**

## 7. Performances déclarées :

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES	PERFORMANCES	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES HARMONISÉES
<b>Perte par calcination</b>	< 50.00 %	EN 12878 : 2005
<b>Temps de prise</b>	Réussite	EN 12878 : 2005
<b>Résistances à la compression</b>	CE B	EN 12878 : 2005
<b>Composition des pigments</b>	Réussite	EN 12878 : 2005
<b>Matières solubles dans l'eau</b>	CE B	EN 12878 : 2005
<b>Chlorure soluble</b>	CE B	EN 12878 : 2005
<b>Chlore total</b>	CE B	EN 12878 : 2005
<b>Substances dangereuses</b>	Voir Fiche de Données de Sécurité	EN 12878 : 2005

## 8. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 7. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

## 5. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction conformément à l'Annexe V :

**Système 2+**

## 6. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

**EN 12878 : 2005**

Le CERIB, organisme notifié n°1164, a réalisé une inspection initiale de l'usine et du contrôle de production en usine ainsi qu'une surveillance, une évaluation et une appréciation du contrôle de production en usine selon le Système 2+ et a délivré le certificat :

N° 1164-CPR-PG002

Signé pour le fabricant et en son nom par :  
**Félicie LOISON, Responsable EHS & Qualité**